

PAKISTAN: ACTION LETTRE POUR LES AFGHAN·E·S AU PAKISTAN

1,4 MILLION DE PERSONNES RÉFUGIÉES ONT BESOIN D'UN RENOUVELLEMENT DE LEUR ENREGISTREMENT

Depuis l'annonce par le gouvernement pakistanais en octobre 2023 du Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, au moins 1'080'312 de réfugié·e·s et demandeurs·euses d'asile afghans ont été renvoyés de force en Afghanistan, en violation du droit international, plus précisément du principe de non-refoulement. Ce plan, qui s'échelonne sur trois phases, vise à expulser, respectivement, les réfugié·e·s non enregistrés, les détenteurs de la carte de citoyen afghan (ACC) et les détenteurs de la carte de «preuve d'enregistrement» délivrée par le HCR. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a délivré ces cartes à au moins 1,4 millions d'Afghans, et elles arrivent à expiration le 30 juin 2025. Le Pakistan doit respecter les droits des réfugié·e·s, mettre immédiatement fin à toutes les expulsions et renouveler les cartes de «preuve d'enregistrement» avant la date d'expiration.

En octobre 2023, le gouvernement provisoire du Pakistan a annoncé le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, qui s'échelonne sur trois phases en vue d'expulser les Afghan·e·s du Pakistan.

Lors de la première phase, les ressortissants afghans non enregistrés se sont vus signifier un délai de 30 jours pour quitter le pays, au risque d'être expulsés. Plus de 468'000 Afghan·e·s sont rentrés en Afghanistan au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2023. L'annonce a été suivie d'une vague de harcèlement et de détentions arbitraires à travers le pays. Depuis, les Afghan·e·s vivent dans la peur et l'angoisse.

La deuxième phase du Plan a été lancée le 1er avril 2025, lorsque le gouvernement pakistanais a annoncé qu'il allait expulser environ 800'000 Afghan·e·s détenteurs de la carte de citoyen afghan (ACC). Il a délivré ces cartes entre 2017 et 2019. Il a également annoncé qu'il allait expulser tous les ressortissants afghans des villes d'Islamabad et de Rawalpindi, et a invité les ressortissants afghans au Pakistan. Les autorités ont prévenu d'une action «intense», le délai ayant désormais expiré. Au total, 1'088'133 d'Afghan·e·s sont retournés en Afghanistan depuis le Pakistan entre septembre 2023 et juin 2025. La troisième et dernière phase du Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière concerne l'expulsion des détenteurs de cartes de «preuve d'enregistrement» délivrées par le HCR.

Selon le HCR, plus de 1,4 million d'Afghan·e·s ont reçu des cartes de «preuve d'enregistrement». Au départ, elles devaient expirer le 30 juin 2025. Le statut des détenteurs de ces cartes reste flou si les autorités pakistanaises ne renouvellent pas leur validité.

Sous le régime de facto des talibans, Amnesty International relève une longue liste d'atteintes aux droits humains - exécutions extrajudiciaires, arrestations arbitraires, actes de torture, disparitions forcées infligées à des voix dissidentes, notamment à des journalistes, des défenseur·e·s des droits humains, des manifestant·e·s, des artistes et d'anciens employé·e·s du gouvernement. S'ils sont renvoyés de force, les réfugié·e·s et demandeurs·euses d'asile afghans risquent de subir des représailles et des violations des droits humains de la part des autorités talibanes de facto.

→ Ceci est une version abrégée des informations. Le texte intégral peut être trouvé en ligne.

Passez à l'action ! Défendez les droits de Afghan·e·s au Pakistan.

- ☒ Veuillez **écrire une lettre** courtoise au **Ministre de l'Intérieur**.
Revendications: Renouveler la validité des cartes de «preuve d'enregistrement» et annuler officiellement le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, en vue de mettre un terme à tous les renvois forcés vers l'Afghanistan. Exhorter à cesser de harceler les ressortissants Afghans au Pakistan.

- Écrivez dans vos propres mots ou utilisez le **modèle de lettre à la page suivante**.
→ Veuillez envoyer la lettre (de préférence) **par poste**.

Lettre courtoise à

Minister of Interior, Syed Mohsin Raza Naqvi
4th Floor, R Block, Pak Secretariat, Constitution Ave, G-5/1, Islamabad, Pakistan
Fax: +92 51 920 2624 / E-mail: secretary@interior.gov.pk
Twitter/X: @MohsinnaqviC42

Frais d'envoi: CHF 2.50

Salutation: Dear Honourable Minister, / Monsieur le Ministre,

Copie à

Ambassade du Pakistan
Bernastrasse 47, 3005 Berne
Fax: 031 350 17 99
E-mail: parepbern@gmail.com

Frais d'envoi = Suisse



De plus, en ligne:

- **modèle de lettre en anglais**
→ des adresses supplémentaires et possibilités d'action dans les **réseaux sociaux**

Lien: <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/actions-urgentes/annees/2023/ua-109-23-pakistan>

Vous pouvez aussi saisir le **numéro en haut à droite**, ou le **titre** ou le **nom de la personne** dans le champ de recherche  sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch)

Minister of Interior
Syed Mohsin Raza Naqvi
4th Floor, R Block, Pak Secretariat
Constitution Ave, G-5/1
Islamabad
Pakistan

Monsieur le Ministre,

Je vous écris afin de vous faire part de ma vive préoccupation concernant l'expiration imminente des cartes de «preuve d'enregistrement» délivrées par le HCR à pas moins de 1,4 millions d'Afghan·e·s au Pakistan. En outre, je suis très préoccupé·e par la situation de harcèlement, de détention arbitraire et de renvoi forcé à laquelle sont confrontés au moins 1'080'312 d'Afghan·e·s, dont des personnes réfugiées et demandeuses d'asile, depuis octobre 2023.

Les cartes de «preuve d'enregistrement» que détiennent pas moins de 1,4 millions d'Afghan·e·s arrivent à expiration le 30 juin 2025. Les autorités pakistanaises doivent les renouveler, comme elles l'ont déjà fait par le passé, afin de garantir que ces personnes ne soient pas soumises au harcèlement, aux détentions arbitraires et aux expulsions forcées. Si elles sont renvoyées de force en Afghanistan, elles risquent de subir de graves violations des droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires et des actes de torture, ainsi que des crimes contre l'humanité, comme la persécution fondée sur le genre. En particulier, les groupes à risque, comme les journalistes, les défenseur·e·s des droits humains, les manifestantes, les artistes et les anciens employé·e·s du gouvernement, seraient à la merci d'actes de persécution et de répression de la part des talibans. Tandis que les femmes et les filles renvoyées de force seront privées d'éducation, de travail et de participation à la vie publique, de nombreux Afghans seront également séparés de leur famille, et perdront leurs moyens de subsistance et leur logement.

En octobre 2023, le gouvernement du Pakistan a annoncé le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, une initiative opaque visant à expulser de force et de manière arbitraire les ressortissants afghans du pays. Depuis, les autorités s'en prennent aux réfugié·e·s afghans non enregistrés, démolissant leurs maisons, confisquant leurs biens et installant des centres de détention – les détenus n'étant pas autorisés à consulter un avocat.

Les expulsions forcées, ainsi que la répression que subissent les réfugié·e·s afghans, violent les obligations juridiques internationales du Pakistan, notamment le principe de non-refoulement.

Aussi je vous prie de renouveler la validité des cartes de «preuve d'enregistrement» et d'annuler officiellement le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, en vue de mettre un terme à tous les renvois forcés vers l'Afghanistan. Enfin, je vous exhorte à cesser de harceler les ressortissants Afghans au Pakistan.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade du Pakistan, Bernastrasse 47, 3005 Berne / Fax: 031 350 17 99 / E-mail: parepbern@gmail.com

GÉORGIE: ACTION LETTRE POUR SABA SKHVITARIDZE

JUSTICE POUR UN MANIFESTANT GEORGIEN TORTURÉ

«J'ai été battu, torturé et enfermé dans une cellule de prison, mais même si cette cellule était plus petite qu'un cercueil, vous n'auriez pas pu me priver de ma liberté. J'ai triomphé de vous.» (Saba au tribunal)

Le militant Saba Skhvitardze a été arrêté le 5 décembre 2024 après avoir participé à des manifestations anti-gouvernementales en Géorgie. Il a été interrogé en l'absence de son avocat, torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements pendant sa détention. Il est maintenu en détention dans l'attente de son procès et risque d'être condamné à une peine pouvant aller jusqu'à 11 ans d'emprisonnement. Ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements mettant en cause les autorités n'ont pas fait l'objet d'une enquête efficace.

Saba Skhvitardze, un militant membre du parti politique d'opposition Akhali, critique publiquement le gouvernement et participe activement à des manifestations antigouvernementales et proeuropéennes en Géorgie depuis 2024. Saba Skhvitardze a été arrêté dans la nuit du 5 décembre 2024 après avoir assisté à une réunion d'un parti d'opposition. Il est accusé d'avoir agressé un policier avec une matraque, lui causant des blessures à la tête. Des affrontements ont eu lieu quand Saba Skhvitardze et d'autres militant.e.s sont intervenus pour maîtriser un homme masqué qui a giflé une militante. Cet homme a ensuite été identifié comme étant un policier. La police a arrêté Saba Skhvitardze le lendemain.

L'arrestation de Saba Skhvitardze et le traitement qu'il a subi par la suite semblent être des représailles visant à le punir pour avoir participé à des manifestations. Dès le départ, son cas a été marqué par des agissements illégaux et des représailles de la part des autorités étatiques.

Saba Skhvitardze aurait été interpellé sans mandat d'arrêt. Les policiers ont confisqué les téléphones de Saba Skhvitardze et de son père, les empêchant ainsi d'enregistrer des informations sur l'arrestation et d'accéder à une représentation juridique.

Pendant sa garde à vue, Saba Skhvitardze a été battu et menacé. On a fait pression sur lui pour qu'il signe des «aveux» et on lui a refusé l'accès à des soins médicaux. Saba Skhvitardze est détenu à l'isolement dans une prison de haute sécurité. Son procès a été entaché de graves violations des garanties d'un procès équitable.

Le tribunal n'a pas non plus tenu compte des fortes incohérences dans l'argumentaire de l'accusation, notamment en ce qui concerne les déclarations des témoins, les protocoles de police et les rapports médicaux. La défense de Saba Skhvitardze a également déploré le fait qu'elle n'avait pas pu procéder à un réel contre-interrogatoire des témoins des forces de l'ordre, qui ont à plusieurs reprises éludé les questions dans le but de compromettre la capacité de la défense à contester les preuves.

Aucun agent des forces de l'ordre n'a été identifié, n'a fait l'objet d'une enquête ni n'a été présumé responsable des actes de torture et des autres mauvais traitements allégués.

→ Ceci est une version abrégée des informations. Le texte intégral peut être trouvé en ligne.

 Passez à l'action ! Défendez les droits de Saba Skhvitardze:

-  Veuillez **écrire une lettre** courtoise au **Procureur général** de Géorgie.
Revendications: Veiller à ce qu'une enquête efficace, impartiale et indépendante, soit menée dans les meilleurs délais sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements formulées par Saba Skhvitardze. Veiller à ce que tous les responsables présumés soient déférés à la justice dans le cadre d'une procédure équitable.
Également veiller à ce que Saba Skhvitardze soit jugé conformément aux normes internationales relatives à l'équité des procès, et à ce que toute déclaration et tout autre élément de preuve obtenu au moyen de la torture ou d'autres mauvais traitements soient exclus de toute procédure, à l'exception de celles engagées contre les auteurs présumés de ces abus.

- Écrivez dans vos propres mots ou utilisez le **modèle de lettre à la page suivante**.
→ Veuillez envoyer la lettre (de préférence) **par poste**.

Lettre courtoise à

Giorgi Gvaradkidze, Prosecutor General of Georgia
24 Gorgasali Street, 0134 Tbilisi, Georgia
X/Twitter: https://x.com/Ombudsman_Geo
E-mail: mla@pog.gov.ge

Frais d'envoi: CHF 1.90

Salutation: Dear Mr. Gvaradkidze, / Monsieur le Procureur général,

Copie à

Ambassade de Géorgie, Seftigenstrasse 7, 3007 Berne
Fax: 031 351 58 62
E-mail: bern.emb@mfa.gov.ge

Frais d'envoi = Suisse

**De plus, en ligne:**

- **modèle de lettre en anglais**
→ des adresses supplémentaires et possibilités d'action dans les **réseaux sociaux**

Lien: <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/actions-urgentes/annees/2025/ua-063-25-georgie>

Vous pouvez aussi saisir le **numéro en haut à droite**, ou le **titre** ou le **nom de la personne** dans le champ de recherche  sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch)

Giorgi Gvaradkidze
Prosecutor General of Georgia
24 Gorgasali Street
0134 Tbilisi
Georgia

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris pour vous faire part de mes graves inquiétudes au sujet des allégations selon lesquelles le militant Saba Skhvitardze, qui a été arrêté le 5 décembre 2024 après avoir participé à une manifestation contre le gouvernement, a été soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements. Il a été battu par des policiers et privé d'accès à une représentation juridique et à des soins médicaux.

Son arrestation et son procès ont été entachés de violations des garanties d'un procès équitable. Les policiers n'ont pas expliqué les raisons de son arrestation et ont refusé d'activer leurs caméras corporelles alors même que la législation géorgienne les y contraints. Ils ont également confisqué les téléphones portables de Saba Skhvitardze et de son père pour l'empêcher de contacter son avocat, puis l'ont interrogé en l'absence de ce dernier. Le lieu où il avait été emmené n'a été révélé à sa famille et à son avocat que cinq heures plus tard, après son interrogatoire.

Saba Skhvitardze a indiqué que, pendant sa garde à vue, il a été menacé de viol et on a voulu lui faire signer des «aveux» indiquant qu'il avait agressé un policier. Comme il a refusé de le faire, des agents masqués l'ont violemment battu, le frappant continuellement à la tête et sur les côtes pendant une dizaine de minutes, tentant de lui casser le bras et lui faisant perdre connaissance par intermittence. Les policiers se sont ensuite moqués de lui et n'ont tenu aucun compte de sa demande d'accès à un avocat et à des soins médicaux, alors que ses blessures lui causaient de fortes douleurs et des nausées.

Malgré les blessures visibles que Saba Skhvitardze présentait lors de l'audience préliminaire du lendemain, le ministère public a refusé d'ouvrir une enquête sur ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements. Les autorités n'ont ouvert une enquête que quelques jours plus tard, après qu'un examen médical indépendant eut confirmé que ses blessures correspondaient bien à des actes de torture. Cependant, le juge a ordonné son placement en détention provisoire dans l'attente du procès, sans justifier la nécessité ni la proportionnalité de sa décision.

Saba Skhvitardze fait partie des centaines de personnes en Géorgie qui ont été torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements par les forces de l'ordre lors de manifestations pacifiques. Il est toujours détenu dans une prison de haute sécurité et risque une peine pouvant aller jusqu'à onze ans d'emprisonnement, alors que ses allégations de torture et d'autres mauvais traitements n'ont pas fait l'objet d'une enquête digne de ce nom.

Je vous demande instamment de veiller à ce qu'une enquête efficace, impartiale et indépendante, soit menée dans les meilleurs délais sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements formulées par Saba Skhvitardze, et de veiller à ce que tous les responsables présumés soient déférés à la justice dans le cadre d'une procédure équitable.

Je vous demande également de veiller à ce que Saba Skhvitardze soit jugé conformément aux normes internationales relatives à l'équité des procès, et à ce que toute déclaration et tout autre élément de preuve obtenu au moyen de la torture ou d'autres mauvais traitements soient exclus de toute procédure, à l'exception de celles engagées contre les auteurs présumés de ces abus.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de Géorgie, Seftigenstrasse 7, 3007 Berne / Fax: 031 351 58 62 / E-mail: bern.emb@mfa.gov.ge